



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article274>

Affectation des lauréats des concours - 2014

- Actualités -



Date de mise en ligne : vendredi 9 mai 2014

SNES HORS DE FRANCE

Admis(e) aux concours, vous allez être affecté(e) en report ou en tant que fonctionnaire-stagiaire dans un établissement du second degré au sein d'une académie qui n'est pas forcément celle où vous vous êtes présenté(e) au concours.

Vous trouverez sur le site du SNES national en [cliquant ici](#), toutes les informations concernant les affectations des lauréats de concours.

- [Fiche d'aide et de suivi des affectations pour la rentrée 2014 des lauréat\(e\)s des concours](#)
- [Les différentes affectations possibles](#)
- [Le report de stage \(Les motifs de report de stage, les conséquence sur la carrière, les obligations de report de stage\)](#)
- [Comment les stagiaires sont affectés dans le second degré ? \(Qui est concerné ? L'affectation se fait en deux temps.\)](#)
- [Calendrier de l'affectation en stage.](#)
- [Calculer son barème](#)
- [Barème d'entrée par académie](#)
- [Date des résultats affectations stagiaires dans les académies](#)
- [Voeux pour la phase intra-académique](#)

Les ex-certifiés lauréats de l'agrégation, les ex- titulaires enseignants de l'éducation nationale (PLP, PE) et les stagiaires 2013/2014 non titularisés sont affectés dans leur académie d'exercice. Les personnels enseignants à l'étranger doivent quant à eux participer au mouvement d'affectation des lauréats de concours.

Attention, la saisie des voeux se fait sur SIAL du 5 mai au 16 juin 2014.

L'année 2014 étant exceptionnelle de part le nombre de stagiaires à affecter (le double par rapport à 2013) et la modification des modalités d'affectation avec certains lauréats maintenus sur leur académie d'inscription au concours, les barres d'entrée des années précédentes ne sont malheureusement pas pertinentes pour orienter ses voeux. Mais cette information existe, vous la trouverez [ici](#) .

N'oubliez pas d'adresser votre fiche syndicale pour le suivi de votre affectation. Vous la trouverez en [cliquant ici](#).

Pour toute question générale, contactez le secteur formation des maîtres au 01.40.63.29.57 ou par mail fmaitres@sn.es.edu.

Pour toute question relevant de l'étranger ou des COM, contactez le secteur HDF au 01 40 63 29 41 ou par mail au hdf@sn.es.edu